

15 Août 2020  
Bulletin technique #115

**Objet : Performance de perméance à la vapeur de Boréal Nature Élite à des épaisseurs inférieures à 50 mm**

Conformément à la norme CAN/ULC S705.1, la perméance à la vapeur de Boréal Nature Élite de Genyk est mesurée en utilisant la méthode ASTM E96. Comme requis par le test E96, les produits sont testés à 50 mm.

À 50 mm, Boréal Nature Élite possède un indice de perméance à la vapeur de 34 ng/(Pa\*s\*m<sup>2</sup>). Ainsi, le produit dépasse les exigences du Code national du bâtiment (CNB) – 60 ng/(Pa\*s\*m<sup>2</sup>) telles que stipulées dans le CNB 9.25.4.2.(1).

Les changements d'épaisseur affectent la perméance à la vapeur. Ci-dessous se trouve un tableau démontrant la perméance à la vapeur de Boréal Nature Élite à différentes épaisseurs.

	25mm	38mm	50mm	65mm	76mm	90mm
Perméance à la vapeur ng/(Pa*s*m <sup>2</sup> )	64	42	34	30	26	23
Résistance thermique (ft <sup>2</sup> *hr*°F/BTU)	R5.75	R8.7	R11.8	R14.9	R18.1	R21.5

À 38 mm, la mousse pulvérisée répondrait aux critères de perméance à la vapeur du CNB (considérée comme une barrière vapeur). Cependant, à 64 ng/(Pa\*s\*m<sup>2</sup>), Boréal Nature Élite ne serait pas considéré comme un produit pare-vapeur conforme au CNB. Si l'on utilise 25 mm comme produit perméable à la vapeur, une consultation avec le professionnel de la conception et le spécialiste du bâtiment est requise.



Mike Richmond  
Vice-président Conformité et Sciences du Bâtiment  
Genyk Polyurethane